

L'éducation thérapeutique intégrée aux soins de premier recours

Congrès Santé Education

5 février 2010

Brigitte Sandrin-Berthon

Constat

- 15 millions de malades chroniques en France
- Selon l'OMS, ils devraient tous bénéficier d'éducation thérapeutique
- L'éducation thérapeutique ne peut pas être assurée par les seuls établissements hospitaliers
- Elle devrait s'exercer au plus près des lieux de vie et de soins des patients

Mandat

- Identifier les facteurs susceptibles de favoriser ou de freiner l'implication des médecins traitants et des autres professionnels de santé, notamment libéraux, dans la mise en œuvre d'une éducation thérapeutique de proximité
- Émettre des recommandations pour favoriser un développement rapide et structuré de l'éducation thérapeutique du patient en ambulatoire

Groupe de travail

- **Membres du HCSP**
 - Bernard Bioulac, Jean-François Mathé, Philippe Ravaud, Brigitte Sandrin-Berthon, Elisabeth Spitz
 - Rémy Bataillon, Freddy Penfornis, Bernadette Satger
- **Experts associés**
 - Claude Attali (généraliste enseignant)
 - Régis Bresson, Patrice Gross (diabétologues hospitaliers)
 - Gilles Leboube (Urcam)
- **Représentants institutionnels**
 - Cécile Fournier (Inpes)
 - Anne-Françoise Pauchet-Traversat (HAS)

Orientations stratégiques et recommandations (1/4)

- **Changer d'échelle**
 - Tirer enseignement des multiples expérimentations et installer un dispositif généralisé et pérenne
 - Forfait annuel d'éducation thérapeutique pour les malades chroniques (évaluation des besoins, plan d'action personnalisé)
 - Financement des temps de concertation, de coordination, de formation et des systèmes de partage d'informations (pour une éducation thérapeutique « multi professionnelle, interdisciplinaire et intersectorielle », HAS, 2007)

Orientations stratégiques et recommandations (2/4)

- **Inverser la perspective**
 - Prendre en compte ce qui se fait ou pourrait se faire dans les soins de premier recours et utiliser les programmes hospitaliers en deuxième intention, comme un recours spécialisé
 - Médecin traitant premier acteur de l'éducation thérapeutique et coordonnateur
 - Reconnaissance de plusieurs modalités d'implication des professionnels de proximité, assortie d'obligations de formation

Orientations stratégiques et recommandations (3/4)

- **Raisonner par territoire**
 - Favoriser une offre cohérente de services sur un territoire plutôt que la juxtaposition de dispositifs différents conçus pathologie par pathologie
 - Au niveau de chaque région : schéma d'organisation et plan de développement de l'éducation thérapeutique
 - Soutien aux formations réunissant les professionnels de santé d'un même territoire dans toute leur diversité

Orientations stratégiques et recommandations (4/4)

- **Elargir la formation des professionnels de santé**
 - Pour les médecins (2^{ème} cycle) : formation à l'écoute, à la relation d'aide, à l'approche centrée sur le patient...
 - sur la base d'un cahier des charges national
 - avec prise en compte dans l'examen national classant
 - Pour tous les professionnels de santé : stage dans un service, un réseau, une association ou auprès d'un professionnel qui pratique l'éducation thérapeutique
 - Modalités d'évaluation adaptées à la nature de ces enseignements (mises en situation)
 - Thème prioritaire de formation continue

Rapport consultable dans son intégralité

www.hcsp.fr